Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400723-20250404-2025-051-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2025

HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNCIPAL
DU 02 AVRIL 2025
2025/051

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 02 avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, Mme Françoise CHAMPION , M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Denis SEBILO , Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Yannick DANIEL (pouvoir à M. Alain FOURNIER) , M. Christophe LIEGE (pouvoir à M. Arnaud COURJAL) , Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE) , Mme Stéphanie PICOT (pouvoir à M. Ibrahim MAKO OLOW)

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.
VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Economique du 11 mars 2025 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 février 2025,
Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 3 avril 2025						
Pôle Education Enfance Jeunesse	Suppression	Adjoint technique	1	26/35ème	Permanent	Suite mutation
Services Techniques	Suppression	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	20/35ème	Permanent	Suite départ en retraite
	Suppression	Adjoint technique	1	12.50/35ème	Permanent	Suite réorganisation du service logistique
	Suppression	Technicien	1	Temps complet	Non permanent	Recrutement sur un autre grade
	Suppression	Technicien principal de 2ème classe	1	Temps complet	Non permanent	Recrutement sur un autre grade

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 04 avril 2025
Et de la publication, le 07 avril 2025

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ